🚗 Balnéopass
CGV Balnéopass

La souscription au programme de l'abonnement Balnéo Pass engage:

L'abonné porteur de la Carte Balnéo Pass Illimité qui en a la responsabilité, (le payeur de l'abonnement),responsable du paiement de l'abonnement.

La société HYDROKI SAS, prestataire de l'abonnement, dont le siège social se situe au 4 rue de Séville, 68300 SAINT-LOUIS RCS Mulhouse n°352912828.

L'abonnement est souscrit pour les particuliers et les sociétés dans les centres de lavage Balnéocar participant au programme sauf, Les sociétés de transports APE 49.3...50.

Les sociétés de Taxis, Vtc, Transports de personnes code APE 4930Z à 4939Z et 5310 à 5320Z, ces sociétés se verront proposer une offre tarifaire adaptée.

La prestation, consiste en une opération de lavage au programme choisi **en formule illimité hors options** (la formule sélectionnée permet de laver la voiture au contrat de manière illimité durant les heures d'ouverture des centres de lavage et de la formule sélectionnée.

L'abonnement est strictement personnel et lié au véhicule correspondant à la fiche d'ouverture de compte, il est matérialisé par la délivrance d'une carte Balnéo'Pass comportant, outre le numéro d'immatriculation du véhicule, le numéro de carte, son nom, pour l'abonnement souscrit Tempo, Soft, Platinium.

Un tarif spécifique est proposé pour un deuxième, troisième ou quatrième véhicule à la souscription du contrat.

L'abonnement Balnéo'Pass est soumis aux règles d'usage habituel et raisonnable et complété par la présentation de la carte Balnéo'Pass à chaque passage en caisse ou le passage en lecture de plaque d'immatriculation.

> ⚠️ Il est expressément indiqué que le nombre maxi d'utilisation de la formule ne pourra pas dépasser 7 lavages/semaine.

La carte ne ne peut pas être transféré à un autre véhicule ou à un autre client sans avis.

Aucun forfait ne peut être partiellement ou totalement remboursé en cas de résiliation, aucune compensation ne pourra être demandé en cas de fermeture pour maintenance.

Offre non cumulable avec d'autres promotions de Balnéocar. elle est utilisable dès sa réception par l'abonné.

La migration d'une formule à une autre est possible après un délai de 1 mois et une seule fois par mois. Le tarif est réputé révisable.

Résiliation

La demande de résiliation doit être transmise 10 jours avant l'échéance par email ou depuis le site internet.

Pendant toute la durée du Contrat, le prix fixé aux présentes est garanti en euros constants (sauf en cas de modification du taux de TVA).

Le montant total est payé par mensuellement par prélèvement ou carte bancaire à échéance de la facture.

En cas de défaut de paiement de l'une des mensualités de l'abonnement Balnéo'Pass, le contrat sera résilié.

Rétractation

Conformément à l'article L.221-18 et suivants du Code de la Consommation, l'abonné ayant souscrit à l'Abonnement sur le site dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la réception de la Balnéo Pass, pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

Par exception, l'abonné renonce expressément à son droit de rétractation en réalisant son premier lavage avant la fin du délai de quatorze (14) jours ci-avant visé.

Pour exercer sa faculté de rétractation, l'abonné doit soit communiquer par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel à *info@balneocar.fr*

Le remboursement correspondant à la totalité des sommes versées, y compris les frais de dossier, sera effectué par le même moyen de paiement que celui effectué lors du paiement du prix de l'Abonnement et au plus tard dans les quatorze (14) jours qui suivent la date de rétractation, une fois la carte Balnéo'Pass reçue par le Service Abonnés. Les frais engendrés pour le renvoi de la Carte Balnéo Pass au Service Abonnés sont à la charge de l'abonné.

Exclusion

Résiliation par Balneocar justifiée par le comportement de l'Abonné et/ou du Payeur.

Balneocar pourra résilier de plein droit l'Abonnement Balnéo'Pass au cas où il est suspecté une fraude à l'utilisation de l'Abonnement, dans ce cas une mise en demeure sera faite à l'Abonné, en cas de réitération du comportement fautif le Service Abonnés informera l'Abonné par voie recommandée postale ou électronique de la résiliation de son abonnement avec effet immédiat.

La réitération de ce comportement pourra être considérée comme abusive. Les cas visés pourront être (sans que cette liste soit exhaustive):

- Fraude ou tentative de fraude dans l'utilisation de la carte Balnéo'Pass, que ce soit directement ou par personne interposée, la carte Balnéo'Pass étant réservée pour un usage strictement personnel et ne pouvant être prêtée, donnée ou cédée à un tiers par l'Abonné,
- Attitude ou propos agressifs envers ses clients ou le personnel.
- Perturbation du déroulement d'un lavage que ce soit (ex : bruit, usage de téléphones portables, etc.), non-respect des règles de sécurité.
- Actes de violence, vols ou détériorations intentionnelles.
- Tenue ou attitude indécente ou contraire aux bonnes mœurs.
- Perte, vol ou détérioration de la Carte Balneocar.
- Impayés de paiement répétés.

🎶 Modalités Balnéopass

Généralités

- Toute demande de modification ou de résiliation doit être envoyée 10 jours avant l'échéance. Un retour sera fait de la part de Balnéocar pour notifier au client que la demande a bien été prise en compte.
- Balnéocar se réserve le droit d'annuler un contrat si le client ne respecte pas les modalités consignées dans les CGV.
- Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment avec un préavis d'un mois, communiqué par email.
- Les véhicules doivent respecter les conditions d'utilisation du tunnel (voir CGV).
- Tous les paiements doivent être à jour, le cas échéant, tous les contrats seront bloqués jusqu'au règlement des factures impayées.
- Aucun lavage ne peut être accepté si le véhicule présenté ne correspond pas avec les informations enregistrées par Balnéocar.
- Toutes les formules Balnéopass sont illimitées.
- Aucune réduction supplémentaires ne peuvent être appliquées.
- Le client doit fournir la ou les cartes grises des véhicules, un IBAN et une carte d'identité du titulaire du compte.
- Un maximum de 4 changements de véhicule par an est autorisé.
- Les frais d'impayés de prélèvement SEPA s'élèvent à 5€.

Abonnement mensuel

Généralités

- Tous les véhicules doivent être sur la même formule et sur le même contrat.
- Si un prélèvement est refusé, le client sera orienté vers un paiement par carte bancaire.
- Le prélèvement est uniquement accepté pour les compte bancaire français.

Particuliers

- Il peut y avoir au maximum 4 véhicules par contrat.
- Parrainage : 1 mois UNO offert pour le parrain et le filleul. 1 parrainage accepté par mois avec le code présent dans la facture mensuelle. La réduction est applicable après le premier mois complet réglé par le filleul.

- Il n'y a pas de limite du nombre de parrainage.
- La souscription se fait par le site internet.
- Le premier mois est réglé sur le site par carte bancaire.

Professionnels et Taxis

- Les professionnels disposent d'un tarif spécifique (Pro et Taxis).
- Une réduction est automatiquement appliquée en fonction du nombre de véhicule. (2 à 10 véhicules, puis 11 à 25).
- La réduction sera ajustée automatiquement si le nombre de véhicule change.
- Le client doit fournir un extrait Kbis de moins de 3 mois, et une autorisation du dirigeant de la société.

Abonnement annuel

Généralités

- Aucun remboursement n'est autorisé.
- Le paiement de la facture doit être fait avant l'activation du contrat.
- Un abonnement annuel bénéficie d'une remise d'un mois. (Tarif pro mensuel *12* (11/12))

Particuliers

- Un contrat peut avoir un maximum de 3 véhicules (UNO DUO TRIO)
- Tous les véhicules doivent être souscris en même temps. Aucun rajout n'est possible une fois le contrat activé.

Professionnels et Taxis

- Tous les véhicules sont au même tarif.
- Une réduction est appliquée automatiquement de 2 à 10 véhicules puis de 11 à 25 véhicules.
- Balnéocar ajustera automatiquement les réductions si le nombre de véhicules est modifié.